

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 20 octobre 2010

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **10**

**SEANCE du 29 octobre 2010**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

**Objet : Demande de subventions de l'école élémentaire de Fessenheim-le-Bas et de Wintzenheim-Kochersberg**

Vu la délibération en date du 19 mars 2010 relative au détail des subventions ;

Vu la demande de subvention datée du 4 octobre 2010 formulée par l'école élémentaire de Fessenheim-le-Bas ;

Vu la demande de subvention datée du 10 octobre 2010 formulée par l'école élémentaire de Wintzenheim-Kochersberg ;

Considérant que l'école élémentaire de Fessenheim-le-Bas souhaite emmener les élèves de la classe de CM1, dont quatre habitent à Wintzenheim-Kochersberg, pour une classe découverte au centre de Bel Air de Quieux (88) du 17 au 21 janvier 2011 ;

Considérant que l'école élémentaire de Wintzenheim-Kochersberg souhaite emmener les élèves des classes de CE1 et CE2, dont neuf habitent à Wintzenheim-Kochersberg, pour une classe découverte au centre Bel-Air de Quieux (88) du 14 au 18 mars ;

Considérant que la commune a voté au budget un montant de 500 € pour le compte 657361 « Caisse des Ecoles » ;

Le Maire propose d'allouer un montant de 7 euros par enfant et par jour, ce qui représente une subvention pour l'école de Fessenheim-le-Bas de 4 enfants x 5 jours x 7 € = 140 € et une subvention de 9 enfants x 5 jours x 7 € = 315 € pour l'école de Wintzenheim-Kochersberg.

Le conseil municipal, entendu les explications et les propositions du maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

DECIDE d'allouer une subvention à l'école élémentaire de Fessenheim-le-Bas d'un montant de 140 euros, correspondant à un forfait de 7 € par jour et par enfant ;

DECIDE d'allouer une subvention à l'école élémentaire de Wintzenheim-Kochersberg de 315 euros, correspondant à un forfait de 7 € par jour et par enfant.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 29 octobre 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 3 novembre 2010.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 20 octobre 2010

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **10**

**SEANCE du 29 octobre 2010**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

**Objet : Suppression du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, 15/35<sup>ème</sup>**

Vu la délibération en date du 19 mars 2010 relative à la création d'un poste permanent d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe ;

Vu la déclaration de vacance d'emploi du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, 15/35<sup>ème</sup>, faite auprès du centre de gestion du Bas-Rhin en date du 24/09/2010, confirmée le 27/09/2010 ;

Vu l'arrêté municipal n° 25/2010 du 27/09/2010 portant avancement au grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe ;

Considérant que Madame Michèle KRAFT, née TOULLEC, a été admissible à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe en date du 15/12/2009 ;

Considérant qu'elle a été promue au poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe ;

Considérant qu'il n'y a plus lieu d'avoir un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de quinze heures par semaine, en la commune de Wintzenheim-Kochersberg ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

DECIDE de supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe déclaré vacant le 24 septembre 2010 auprès du centre de gestion du Bas-Rhin.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 29 octobre 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 3 novembre 2010.

Le Maire, Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 20 octobre 2010

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : **10**

**SEANCE du 29 octobre 2010**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

**Objet : Travaux de voirie Place du Tilleul, rue du Bitzen et rue Principale**

Considérant que le trottoir de la place du Tilleul, près de l'abri-bus, a des dalles qui bringuebalent ;

Considérant que des nids-de-poule se sont formées sur la chaussée, rue du Bitzen ;

Considérant que le trottoir de la rue principale, au niveau du n° 6 est également en mauvais état ;

Qu'il relève de la responsabilité de la commune de faire des travaux de voirie pour y remédier ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et après avoir délibéré à l'unanimité, à voix pour, contre et abstention ;

DECIDE de confier les travaux à l'entreprise Schneider Travaux Publics, pour des montants HT de 2536 € pour le trottoir près de l'abri-bus, de 545 € pour la rue du Bitzen et de 532 € pour le trottoir de la rue principale.

AUTORISE le maire à signer les devis et tout autre document nécessaire et prendre toute décision utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 29 octobre 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 3 novembre 2010.

Le Maire  
Alain NORTH